

CCCT - Annexe n° 1

Programme de construction et précisions au CCCT

ZAC Quartier du Quartier du Moulon

Infrastructures de la ligne 18 - Viaduc et rampes

Parcelles concernées par la vente :

Commune de Gif-sur-Yvette

ZQ 105, ZQ 110, ZQ 114, ZQ 119, ZQ 126, ZQ 131, ZQ 136, ZQ 141, ZQ 146, ZQ 151, ZQ 156, ZQ 169

Commune d'Orsay

AB 659, AB 660, AB 663, ZR 230, ZR 235, ZR 269, ZR 273, ZR 278, ZR 283, ZR 288, ZR 293, ZR 299, ZR 302 et ZR 308

Acquéreur : Société du Grand Paris

Vu pour être annexé
A mon arrêté n° 2023/SP2/BCE111018
Du 23 OCT 2023

Le Sous-Préfet de Palaiseau


Alexander GRIMAUD

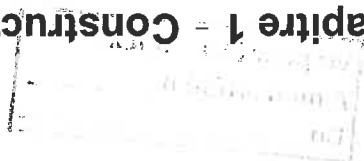
Aucun droits à construire ne sont affectés à l'emprise des volumes objet de la cession.

1.2. Programmation

Les emprises cédées sont constituées en volumes. Elles parcourent la ZAC du Quartier du Moulon.

1.1. Description du terrain et volumes cédés

Chapitre 1 – Constructibilité, délimitation du terrain



Chapitre 2 - Programme de construction

2.1. Présentation de la programmation générale

Le programme consiste en la réalisation du viaduc de la section aérienne de la ligne 18 du Grand Paris Express au sein de la ZAC du Quartier du Moulon.

Cet ouvrage s'inscrit dans le projet de la ligne 18, qui comprend la création :

- d'une infrastructure linéaire (voie ferrée, en souterrain ou en aérien, dont une partie en viaduc) avec ses ouvrages annexes (accès des secours, ventilation du tunnel, etc.) ;
- des dix gares dont celles de Palaiseau, Orsay-Gif, CEA Saint-Aubin, Saint-Quentin Est, Satory et Versailles Chantiers prévues dans le périmètre de l'OIN Paris-Saclay ;
- du centre d'exploitation de Palaiseau.

2.2. Répartition des surfaces constructibles

Sans objet

2.3. Délais

La réalisation du viaduc se fera en cohérence avec le calendrier général de la ligne 18, qui prévoit actuellement sa mise en service en 2026.

